

Mme PINVILLE.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs.

Tout d'abord, je vous remercie de m'avoir conviée à intervenir dans le cadre de votre Assemblée générale. Il me paraissait important, très important de pouvoir être présente aujourd'hui en ce deuxième jour de congrès et alors que vous fêtez les 70 ans de la CAPEB.

Je voulais pouvoir vous dire ma mobilisation, même si j'ai entendu, Monsieur le Président, que vous me disiez qu'elle n'était pas suffisante, croyez que je me mobilise. Et je pense qu'il était important de pouvoir évoquer avec vous les principaux sujets qui font notre actualité commune.

Je sais combien la situation économique a été difficile, est encore difficile, ces dernières années notamment, pour les artisans en général et notamment pour vous, les professionnels du bâtiment.

Toutefois, certains indicateurs peuvent nous inciter à plus d'optimisme.

La construction reprend dans le neuf... (*protestations*), de décembre 2015 à février 2016, le nombre de logements autorisés à la construction a augmenté en France de 5,2 % par rapport aux trois mois précédents.

Pour les autorisations de construire des logements collectifs, la hausse est même de 10,2 % sur la même période et le nombre de logements mis en chantier a augmenté de presque 2 %.

Ces chiffres sont encourageants, même si nous savons qu'ils masquent des disparités entre les logements collectifs, les logements individuels ou entre la région parisienne et le reste de la France.

Nous souhaitons évidemment que cette amélioration de la conjoncture s'accroisse beaucoup plus fortement en 2016 et au-delà. Pour cela, notre mobilisation ne se relâche pas et je ne doute pas qu'Emmanuelle COSSE vous en parlera plus en détail en début d'après-midi mais, vous le savez, le président de la République et la ministre du Logement ont annoncé ce vendredi une importante série de mesures pour le bâtiment.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la mobilisation forte et constante en faveur de votre secteur, je pense notamment au taux réduit de TVA sur certains segments, notamment sur la rénovation énergétique ou le logement social, l'éco prêt à taux zéro, le crédit d'impôt transition énergétique. Plus globalement, l'ensemble des mesures prises en faveur des TPE et PME dont la récente prime « embauche PME », dont le démarrage est plutôt positif.

Votre secteur bénéficie d'une attention particulière des Pouvoirs publics afin de créer toutes les conditions favorables à la fois à l'offre de logements et à l'emploi dans le bâtiment.

Je voudrais maintenant revenir sur plusieurs mesures plus spécifiques aux ministères économiques et financiers et qui sont d'importance pour vos professions.

Je souhaite d'abord faire le point sur certaines dispositions figurant dans la loi portée par Michel Sapin. Je sais vos inquiétudes, Monsieur le Président, et vous, Mesdames et

Messieurs, concernant les dispositions relatives à l'entrepreneuriat et au régime de la microentreprise qui sont présentées dans le cadre de la loi portée par Michel Sapin. Et je voudrais clarifier l'objectif qui est le nôtre.

D'un côté, nous voulons que les entrepreneurs puissent passer de ce régime de la microentreprise au régime réel plus facilement, de l'autre, nous voulons étendre légèrement le régime de la microentreprise pour éviter les effets de seuil.

En résumé, nous voulons encore affiner ce dispositif et franchir une nouvelle étape pour fluidifier les parcours de croissance.

Il ne s'agit pas de revenir sur le régime de la microentreprise mais de corriger ce qui peut l'être pour le rendre plus cohérent, et je crois que l'on peut tous encore discuter mais également se mettre d'accord, il s'agit de pousser ces entreprises vers plus de croissance, d'investissement et d'embauche, c'est-à-dire vers le régime réel.

(Protestations)

Je crois que nous avons pour habitude d'échanger, Monsieur le Président, de discuter, le projet de loi qui va être présenté sera soumis bien évidemment à l'Assemblée nationale et au Sénat, et je crois que nous avons encore toute capacité à échanger.

C'est la même logique qui prévaut concernant les qualifications professionnelles. Nous voulons opérer un travail de clarification lorsque cela a du sens mais à aucun moment nous ne voulons supprimer les qualifications professionnelles.

Dès lors que la sécurité et la santé des consommateurs et des professionnels seront en jeu, les qualifications seront maintenues, mais lorsque - il y en a dans certains cas - ces objectifs sont dépassés, elles peuvent constituer des barrières qu'il est légitime d'examiner, le débat doit être ouvert pour certaines activités et nous le menons.

J'insiste bien sur le fait que cela se fait, que nous discutons en ce moment et se poursuivra dans le dialogue avec les professionnels des secteurs concernés, mais également, et je vous le disais, quand le projet de loi arrivera, et avec les assemblées.

Par exemple, dans votre secteur, le bâtiment, si je pouvais prendre cet exemple, il n'est pas question évidemment de retirer l'exigence de qualification dès lors qu'il s'agit de construire un mur porteur. On le sait bien... *protestations*)... on le sait bien qu'il y a besoin de qualification et si nous voulons mener ce travail de clarification, c'est parce que nous devons aussi offrir de nouvelles perspectives à des personnes compétentes.

Cela ne retire rien à la qualité du travail des personnes qualifiées dont les savoir-faire continueront d'être recherchés pour leur excellence. Il s'agit simplement de donner une voie complémentaire d'accès à l'emploi dans certaines activités.

Je veux aborder maintenant la récente réforme, et vous l'avez abordée, Monsieur le Président, des marchés publics.

Les marchés publics jouent un rôle essentiel pour soutenir l'activité de vos entreprises. C'est pourquoi nous avons voulu que la réforme des marchés publics renforce leur rôle en faveur des PME, de l'innovation, des publics en difficulté et de l'environnement.

Nous avons mis en place la généralisation de l'allotissement, la division en lots des marchés publics permettra d'augmenter le nombre de candidats potentiels pouvant participer au marché. C'est une mesure, je crois, intéressante et favorable aux PME.

Nous avons encadré le recours aux contrats globaux et aux contrats de partenariat pour garantir que ces formules seront utilisées à bon escient.

La vérification approfondie du respect des normes sociales environnementales et du droit du travail et la lutte contre les offres anormalement basses va permettre d'assainir encore plus les conditions de la concurrence.

En matière de lutte contre les offres anormalement basses, l'obligation de rejet et donc de détection demeure.

Je comprends que sur certains points, votre souhait était de voir la réforme aller encore plus loin. Nous pensons toutefois que les nouveaux textes permettront aux acheteurs de mieux s'approprier les outils disponibles et de mettre en œuvre une politique spécifique.

Enfin, nous sommes très attachés à ce que la direction des affaires juridiques de Bercy soit à l'écoute des professionnels. C'est ainsi qu'elle a mené cette réforme et qu'elle accompagnera sa mise en place.

Je ne veux pas éluder le délicat sujet du RSI et son impact sur le quotidien, sur votre quotidien, des artisans et des indépendants dont un bilan a été fait vendredi dernier.

Nous savons tous les graves dysfonctionnements que la mise en place du RSI et que l'ISU (l'Interlocuteur Social Unique) ont pu générer et votre mécontentement est parfaitement légitime.

Nous avons agi fermement en donnant de nouvelles impulsions et de nouvelles obligations en 2015 et en 2016 pour faire progresser significativement la qualité de service, remédier aux difficultés rencontrées lors du recouvrement des cotisations et garantir un meilleur traitement des dossiers de retraite.

Vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, les cotisations provisionnelles sont désormais ajustées au plus près des revenus effectivement perçus, et sur l'année de référence n-1, l'année précédente, et non plus sur les 2 ans auparavant comme c'était le cas.

Vous pouvez également moduler les acomptes lorsque vous pouvez anticiper une forte variation de l'activité sur la base d'un revenu estimé.

Et nous avons décidé de supprimer les pénalités prévues en cas d'erreur trop importante dans cette estimation.

L'accueil téléphonique a été amélioré dans la mesure où il y a une réinternalisation de cet accueil pour que vous puissiez avoir des réponses directes et précises et les médiateurs locaux se sont aussi mis en place.

Mais je sais que ce n'est pas suffisant et qu'il faut dès 2016, et nous l'avons demandé, la mise en place :

- de services personnalisés en ligne
- d'un simulateur en ligne des cotisations lors de la déclaration de revenu,
- du paiement par télé règlement
- ou des procédures de recouvrement améliorées.

La situation a été difficile, mais nous mettons actuellement tout en œuvre, je dois dire que je suis également très mobilisée pour qu'effectivement ces difficultés qui étaient dures entre le RSI et les URSSAF, l'ACOSS, qui continuaient à perdurer, en tout cas que l'on nomme quelqu'un, une personne est maintenant nommée, pour que les fichiers et toute cette technique qu'il y a, qui pose problème, trouve des solutions très rapidement.

Je suis cela très précisément avec les personnes concernées.

Sur la réforme du réseau des CMA et sur les élections de l'automne, moment important également, les nouvelles équipes dirigeantes devront encore, je crois, renforcer l'appui que les chambres apportent déjà aux artisans.

Sur la question précise de la date des élections, Monsieur le Président, je peux vous répondre que les élections auront lieu le 14 octobre comme cela était prévu, j'en prends l'engagement devant vous, nous avons eu des raisons d'ordre technique, malgré tout l'arrêté sera pris et tout sera organisé pour que ces élections aient lieu comme il était prévu le 14 octobre.

L'arrêté ministériel va prochainement fixer les dates, vous aurez d'ici la fin du mois tous les éléments pour que ce scrutin puisse s'organiser, parce que je sais que c'est un moment important et vous aurez donc tous les éléments pour faire cela en temps et en heure.

Aider les artisans à préparer l'avenir et les accompagner dans leur adaptation aux mutations en cours et à venir, c'est aussi notre objectif avec les Pôles d'Innovation de l'Artisanat. Ils doivent permettre de faire émerger et de fédérer des centres de ressources et de diffusion de l'innovation au profit de toutes les entreprises artisanales.

Nous avons souhaité faire évoluer le dispositif pour le rendre plus efficace, nous sommes, Monsieur le Président, au terme du processus de sélection des nouveaux pôles que nous labelliserons avant la fin de ce semestre, avant l'été.

La CAPEB est directement impliquée au sein des PIA, puisque vous portez également actuellement l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail. Ces questions de la santé et de la sécurité au travail sont d'une grande importance et elles devront évidemment continuer à être portées au sein des futurs PIA.

Il est d'ailleurs très symbolique, et je veux le souligner, que la CAPEB se mobilise sur cette question de la santé et de la sécurité au travail.

Nous connaissons tous l'engagement historique et constant de votre Confédération en faveur de l'amélioration des conditions de travail des artisans du bâtiment mais plus largement en faveur de tous ceux qui participent au quotidien à l'activité de vos entreprises. Cet engagement est constitutif de votre identité et je veux le saluer.

Permettez-moi ainsi de saluer le guide réalisé par la CAPEB, la FFB, mon secrétariat d'État et le ministère du Logement afin de promouvoir les droits notamment du conjoint d'artisan, je crois que c'est aussi important et vous y avez largement contribué.

Le conjoint de l'artisan du bâtiment a toujours eu une place importante et effective dans l'entreprise artisanale mais trop souvent dans l'ombre du chef d'entreprise. Il lui appartient pourtant de faire valoir ses droits pour se protéger des risques au travers du choix d'un statut dès lors qu'il travaille dans l'entreprise.

Je veux aussi saluer les actions de votre Commission Nationale des Femmes d'Artisans, qui œuvre depuis de nombreuses années en faveur de la promotion de la femme dans l'artisanat du bâtiment et dont l'action s'est notamment traduite par le plan pour la mixité dans le secteur pour l'artisanat du bâtiment signé entre le gouvernement et la CAPEB en juin 2015.

(Applaudissements.)

Je suis convaincu, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, que ces actions jouent un rôle important dans la vie quotidienne des artisans et de leur entourage et je veux là vous en remercier.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)